

9 CERFA



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

☐ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT

☒ LA DESTRUCTION

☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **VILLE DU HAVRE**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : Mairie du Havre - 1517 place de l'Hôtel de Ville - CS40051 76600 LE HAVRE

Commune : Le Havre

Code postal : 76600

Nature des activités : Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique (Nom commun)	Quantité	Description (1) :
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	1 couple	Un territoire est présent au sein des milieux arbustifs des flancs de falaises qui vont faire l'objet des travaux.

Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i> Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette babillarde <i>Sylvia curruca</i> Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> Hypolaïs polyglotte <i>Hippolaïs polyglotta</i> Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i> Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Rousserolle verderolle <i>Acrocephalus palustris</i> Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i> Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	Quelques couples estimés maximum par espèce	Ces espèces ont été recensées au sein des milieux arbustifs des flancs de falaises qui vont faire l'objet des travaux. Compte tenu de leur statut de rareté régionale évalué faible (préoccupation mineure sur liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Normandie en vigueur), aucune quantification précise des populations n'a été réalisée. Il est toutefois estimé que quelques couples au maximum par espèce fréquentent la zone d'étude.
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Quelques individus estimés maximum par espèce	Ces espèces sont susceptibles d'utiliser les blockhaus en affleurement de flancs de falaises comme gîte d'hibernation ou d'étape. En l'absence d'observation avérée (difficulté d'accès), il n'est pas possible de quantifier précisément les populations ni d'affiner les espèces utilisant effectivement les blockhaus. Les effectifs sont toutefois estimés faibles compte tenu des volumes limités et de leur globale dégradation qui en limite le potentiel d'accueil en nombre de spécimens. Ces espèces ont été incluses à la demande de dérogation pour couvrir tout risque juridique en cas de présence d'une de ces espèces lors du retrait des blockhaus (retrait effectué en dehors de la période d'hibernation des chiroptères).
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	1-5⁺	Aucun individu n'a été observé mais l'espèce est considérée comme présente compte tenu de son écologie et des milieux présents. Il est estimé que quelques individus maximum fréquentent l'aire d'étude.
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	1-10⁺	1 seul individu de Coronelle lisse a été observé. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	1-10⁺	1 seul individu d'Orvet fragile a été observé à 2 reprises. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente.
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	1-10⁺	1 seul individu de Couleuvre helvétique a été observé à 2 reprises. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard.

L'opération de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD permettra :

- de stopper les emports de déchets vers l'estran et la mer ;
- de retirer les massifs de déchets impactant pour l'environnement ;
- de restaurer et renaturer les pieds et flancs de Falaises ;
- de réhabiliter durablement le Paysage du Littoral Cauchois.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive ☐	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐	avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐	Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐	Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐	Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	
Suite sur papier libre :	

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids ☒ Préciser : ...
- Destruction des œufs ☒ Préciser : ...
- Destruction des animaux ☒ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Engins de chantier

Le risque de destruction de nids/œufs/couvées/juvéniles non volants ne peut être totalement écarté pour 13 espèces d'oiseaux nicheurs (pour des raisons de sécurité (risque de déstabilisation de la falaise en lien avec les phénomènes d'érosion et de ruissellements), le débroussaillage et le terrassement des flancs de falaises doit être réalisé progressivement, pallier par pallier). Il est probable que ce risque soit limité car les espèces risquent de désertir d'elles-mêmes les zones concernées dès le démarrage des travaux, mais il ne peut être écarté totalement.

Un risque de destruction d'individus de chiroptères existe en cas de retrait des deux blockhaus en affleurement des flancs de falaises et si la mesure MR14 ne peut être appliquée (vérification des blockhaus avant retrait et capture des éventuels individus présents au sein des blockhaus). Le retrait de ces blockhaus sera réalisé en dehors de la période d'hibernation des chauves-souris.

Un risque de destruction d'individus de reptiles et de Hérisson d'Europe existe (écrasement par engins de chantier), mais des mesures de réduction ont été mises en place pour réduire au maximum ce risque.

Pour plus de détails, il est recommandé de se référer au chapitre 7 de la présente étude.

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
- Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
- Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
- Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
- Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Les travaux débuteront dès l'été 2025 avec la phase de préparation du chantier, pour un démarrage effectif des travaux durant l'automne/hiver 2025. Les travaux s'étendront sur 4 ans.

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Normandie

Départements : Seine Maritime

Communes : Le Havre

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- | | | | |
|--|--------------------------|---|-------------------------------------|
| Relâcher des animaux capturés | ☐ | Mesures de protection réglementaires | ☐ |
| Renforcement des populations de l'espèce | ☐ | Mesures contractuelles de gestion de l'espace.... | ☒ |

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Différentes mesures de réduction ont été prises pour réduire le risque de destruction d'individus, qui ne peut toutefois être pleinement écarté.

Oiseaux : la période de nidification des oiseaux sera évitée autant que possible pour les débroussaillages et terrassements en flancs de falaises. Toutefois, pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de garantir l'évitement total de cette période pour ces opérations (risque de déstabilisation de la falaise lié aux phénomènes d'érosion et de ruissellements). Notons néanmoins que les travaux débiteront durant l'automne/hiver, et qu'il est fort probable que les espèces désertent la zone pour rechercher des secteurs avec d'avantage de quiétude. Par ailleurs, les opérations de débroussaillage se feront pallier par pallier, permettant de conserver des zones refuges pendant les travaux.

Chiroptères : une mesure de réduction a été définie afin de vérifier la présence d'éventuels chiroptères au sein des blockhaus en cas de retrait de ceux-ci, avec capture et relâcher immédiat des éventuels individus. Toutefois, cette mesure est soumise à l'accessibilité des blockhaus et au respect des conditions de sécurité, il n'est donc pas possible de garantir son application.

Reptiles et Hérisson : des mesures de réduction ont été définies pour réaliser les périodes de défrichement sur le plateau hors des périodes sensibles pour la faune, et avec un protocole permettant la fuite des individus. Une mesure de capture des individus en amont du démarrage des travaux, avec déplacement et relâcher immédiat a été définie, ainsi qu'une mesure de mise en place d'une barrière anti-intrusion pour la petite faune. Le risque de destruction d'individus est donc évalué très faible, mais reste toutefois possible.

Par ailleurs, des mesures de compensation ont été définies en faveur des oiseaux, reptiles et Hérisson (remise en état des milieux après travaux, plantation/renforcement de haies arbustives et arborées, plantation de massifs arbustifs et gestion écologique de ces milieux).

Une mesure de plus-value écologique a également été définie en faveur des chiroptères (restauration de blockhaus en haut de falaises).

Pour plus de détails, il est recommandé de se référer au chapitre 7 de la présente étude.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

CR de suivi de chantier (visites mensuelles)

Rapport annuel de suivi de chantier et rapports annuels de suivi écologique transmis au service environnement de la ville du Havre, à la DREAL ainsi qu'au Conservatoire du littoral.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait au Havre

Le 11/04/2025





N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☐ LA DESTRUCTION
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : VILLE DU HAVRE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : Mairie du Havre - 1517 place de l'Hôtel de Ville - CS40051 76600 LE HAVRE

Commune : Le Havre

Code postal : 76600

Nature des activités : Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique (Nom commun)	Quantité	Description (1) :
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Quelques individus estimés maximum par espèce	Ces espèces sont susceptibles d'utiliser les blockhaus en affleurement de flancs de falaises comme gîte d'hibernation ou d'étape. En l'absence d'observation avérée (difficulté d'accès), il n'est pas possible de quantifier précisément les populations ni d'affiner les espèces utilisant effectivement les blockhaus. Les effectifs sont toutefois estimés faibles compte tenu des volumes limités et de leur globale dégradation qui en limite le potentiel d'accueil en nombre de spécimens. Ces espèces ont été incluses à la demande de dérogation pour couvrir tout risque juridique en cas de présence d'une de ces espèces lors du retrait des blockhaus (retrait effectué en dehors de la période d'hibernation des chiroptères).

Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	1-5 ⁺	Aucun individu n'a été observé mais l'espèce est considérée comme présente compte tenu de son écologie et des milieux présents. Il est estimé que quelques individus maximum fréquentent l'aire d'étude.
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	1-10 ⁺	1 seul individu de Coronelle lisse a été observé. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	1-10 ⁺	1 seul individu d'Orvet fragile a été observé à 2 reprises. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente.
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	1-10 ⁺	1 seul individu de Couleuvre helvétique a été observé à 2 reprises. Toutefois il est probable qu'une petite population soit présente.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Réhabilitation des anciennes décharges de Dollemard.

L'opération de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD permettra :

- de stopper les emports de déchets vers l'estran et la mer ;
- de retirer les massifs de déchets impactant pour l'environnement ;
- de restaurer et renaturer les pieds et flancs de Falaises ;
- de réhabiliter durablement le Paysage du Littoral Cauchois.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : En cas de présence d'individus de chiroptères au sein des blockhaus (mesure MR14), ils seront capturés, stockés temporairement dans une boîte en carton tapissée de papier essuie-tout pour leur fournir des points d'accroche, et relâchés dans un blockhaus présent sur le plateau le jour-même (boîte en carton positionnée en hauteur). En cas de difficultés, le GMN sera contacté.

Les individus de reptiles capturés seront placés dans un seau avec couvercle percé et relâchés au niveau des micro-habitats aménagés en leur faveur à proximité (mais en dehors) des zones de chantier.

Les individus de Hérisson capturés seront placés dans un seau avec couvercle percé et relâchés au niveau des micro-habitats aménagés en leur faveur à proximité (mais en dehors) des zones de chantier.

Pour plus de détails, il est recommandé de se référer au chapitre 7 de la présente étude.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : relâcher dans un blockhaus présent sur le plateau pour les chiroptères et à proximité des micro-habitats (hibernaculum et pierriers) pour les reptiles et Hérisson

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☒ (reptiles et Hérisson)

Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ☐ Préciser : ...

Destruction des œufs ☐ Préciser : ...

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser : Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Engins de chantier Suite sur papier libre
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser : Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser : Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser : Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser : Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser : Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser : Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *
Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : Autre formation ☒ Préciser : La capture sera réalisée par l'équipe d'Yvetot du bureau d'études Ecosphère. Les personnes susceptibles d'intervenir sont les suivantes : Loan DELPIT, Florian BAUDREY, Carla CAMPON, Guénolé CHAUVIERE, Nicolas FLAMANT, Morgane GELEBART ou autre personne salariée suivant l'évolution de l'équipe

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION
Préciser la période : Les travaux débuteront dès l'été 2025 avec la phase de préparation du chantier, pour un démarrage effectif des travaux durant l'automne 2025. Les travaux s'étendront sur 4 ans. ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION
Régions administratives : Normandie Départements : Seine Maritime Communes : Le Havre

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Une mesure de plus-value écologique a été définie : réaménagement des trois blockhaus situés sur le plateau. Ces blockhaus sont actuellement peu favorables à l'accueil des chiroptères en gîte (trop de courant d'air). Quelques actions de restauration (mise hors d'air, installation d'accroches diversifiées, mise en place d'un accès sécurisé, etc.) permettront de les rendre favorables à l'accueil des chauves-souris en hibernation et/ou étape.

Différentes mesures de réduction ont été définies pour maintenir les espèces de reptiles et de Hérisson dans un état de conservation favorable : captures et déplacement des individus de reptiles et de Hérisson avant le démarrage des travaux (objet du présent CERFA), aménagement de micro-habitats pour les reptiles et le Hérisson (avant le démarrage du chantier) et installation d'une barrière anti-intrusion pour la faune terrestre durant tout le chantier. Ces différentes mesures contribuent à réduire de manière significative le risque de destruction d'individus et contribuent donc au maintien des espèces dans un état de conservation favorable.

Par ailleurs, deux mesures de compensation (MC2 et MC3) ont été définies et contribuent à garantir la fonctionnalité écologique locale.

Pour plus de détails, il est recommandé de se référer au chapitre 7 de la présente étude.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

CR des opérations de déplacement et rapports annuels de suivi écologique transmis au service environnement de la ville du Havre, à la DREAL ainsi qu'au Conservatoire du littoral.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait au Havre,

Le 11/04/2025


